

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU
PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT
DANS L'ENVIRONNEMENT DES
INFRASTRUCTURES DE L'ÉTAT**

Conformément aux dispositions de l'article R. 572-9 du code de l'environnement, le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) doit être mis à la disposition du public pendant deux mois avant son approbation par le préfet du Jura.

Le projet de PPBE pourra être consulté du 26 février au 26 avril 2024 dans les locaux de la :
Direction Départementale des Territoires
4, rue du curé Marion
39030 Lons-le-Saunier

ou sur le site internet de l'État :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Bruit-et-Publicite/Bruit/consultationPPBE4>

Les observations du public peuvent être déposées sur un registre mis à disposition à la DDT ou adressées par courrier électronique à l'adresse :

ddt-participations-public@jura.gouv.fr avec comme objet : PPBE4.

Le PPBE sera soumis à l'approbation du Préfet du Jura et publié sur le site internet de l'État.